

C'est bien beau de parler d'entente avec les Indiens de la région et de négociations avec eux. Que ces négociations aboutissent ou non, les Indiens pourraient sûrement choisir des tactiques légales qui retarderaient effectivement le projet pendant des années. Je dirais au premier ministre Bourassa que cette possibilité n'est pas du tout à exclure. Les Indiens de la région ne sont pas des gens tout simples, récemment sortis des bois et ignorant des méthodes des blancs. Je pourrais citer le chef Diamond de Rupert House et le chef Kanatewat de Fort George comme deux chefs extrêmement capables et compétents. Si l'on doit juger par eux du calibre des chefs de la région, ces gens prendront une position très énergique et très dure dans les négociations.

Je ne doute pas que, grâce aux conseils des juristes mis à leur disposition, qui comptent parmi les meilleurs du pays, les chefs adopteront une position juridique qui protégera leur peuple à court et à longue échéance. J'avertis donc le ministre et les autorités québécoises responsables de ce projet que les possibilités de mesures judiciaires interrompant les travaux dans la région de la baie James pour un an ou deux sont très fortes. En fait, la chose est probable.

Mais laissons de côté pour le moment les considérations juridiques. Je prétends qu'on pourrait difficilement démontrer qu'on adopte en ces circonstances l'attitude éclairée qui est nécessaire pour apporter aux populations de la région les avantages du monde moderne. Cette attitude nouvelle ne se manifeste pas, monsieur l'Orateur, et il faudrait qu'elle se manifeste.

J'ai parlé au cours des dernières minutes du point de vue des Indiens. Je voudrais maintenant effleurer d'autres aspects du projet. Le ministre de l'Environnement (M. Davis) a parlé des rapports écologiques auxquels on accorde maintenant beaucoup d'importance en ce qui concerne les grands ouvrages réalisés chez nous et à l'étranger. De telles déclarations sur l'impact écologique exigeraient que cette question soit étudiée à la fois par des biologistes, des techniciens de laboratoire, des spécialistes des questions forestières, des météorologues, des climatologues, etc. Je me demande—et il est possible que je n'ai pas entendu le ministre traiter de cette question—si l'on projette de créer des modèles à l'échelle pour tout le projet, par calcul électronique ou en trois dimensions afin d'établir clairement et sans que puisse subsister un doute si, à long terme, ce projet ne pourrait pas affecter le climat, l'écologie des fleuves, la baie James et la baie d'Hudson, au point que tout le continent, voire le globe, s'en ressentirait.

Une autre crainte est née d'un document que j'ai reçu de la STOP, «Society to Overcome Pollution» de ma circonscription. Sous la présidence de M^{me} Evelyn Retallack, ce groupe a préparé une étude sur le projet de la baie James et a eu l'obligeance de m'en faire tenir un exemplaire. Je ne suis pas d'accord avec tous les points du rapport, mais il y en a un sur lequel aucun député ne s'est arrêté aujourd'hui. L'avertissement contenu dans cette partie du rapport justifie, selon moi, une étude plus poussée de la part du ministère dirigé par le ministre de l'Environnement. M. Sylvestre, autrefois du ministère des Terres et Forêts du Québec, a donné l'avertissement que la région au sud de la baie James est exposée aux tremblements de terre et aux glissements de terrain. Montréal, dit-il, se trouve sur une faille, qui est le fleuve Saint-Laurent. Dans ce document, il signale en outre que l'Association canadienne des assureurs refuse maintenant d'assurer automatiquement contre les tremblements de terre les gens de la région de

[M. Watson.]

Montréal. Terre des Hommes s'est vue refusée expressément une assurance contre les tremblements de terre. M. Sylvestre dit ensuite:

• (1810)

Les 50,000 milles carrés qu'on va inonder et les milliards de tonnes d'eau supplémentaires dont cette terre va devoir porter le poids posent des risques énormes pour les habitants de toute l'Amérique du Nord au sud du complexe.

Dans son livre intitulé «Doomsday Book», le géographe d'Oxford, Gordon Rattray Taylor, explore de manière approfondie le lien étroit qui existe entre les catastrophes apparemment naturelles et l'homme, l'ingénieur, en tant que créateur de séismes. On sait que les changements de pression causent des déplacements de l'écorce terrestre qui entraînent des séismes. Grâce à des travaux très poussés de recherche scientifique et technique, on a pu attribuer des tremblements de terre, comme ceux qui ont eu lieu en Inde en 1967 et en Rhodésie en 1963, au comblement des réservoirs créés par le barrage de Koyna, en Inde, et celui de Kariba, en Rhodésie. Il n'y avait jamais eu de secousses sismiques dans ces régions avant la construction des barrages. Le barrage de Monteynard, dans les Alpes françaises, a provoqué une série de tremblements qui ont culminé dans une secousse sismique de plusieurs points, selon l'échelle de Richter. Le lac artificiel de Kremasta, en Grèce, a provoqué des glissements de terrain et des cassures: 480 maisons se sont effondrées, et 1,200 ont été gravement endommagées.

Ce n'est qu'en 1945, lorsque Carder a signalé ce qui se produisait à Boulder Dam, au Colorado, que les savants ont enfin entrevu la possibilité que l'homme bouleversât les forces de l'écorce terrestre. Avant la construction du barrage, il n'y avait pas eu de secousses dans cette région depuis 15 ans. Le lac Mead, formé par le barrage, commença à se remplir en 1935. La première secousse se fit sentir en 1936. Il y en eut plus d'une centaine au cours de 1937. Quand le lac eut atteint sa pleine profondeur, les secousses atteignirent leur maximum et de nouveaux éclatements se produisirent durant plusieurs années, lorsque le niveau du lac était particulièrement élevé.

Voilà pourquoi on a pensé que les désastreux séismes survenus en Iran et en Turquie en 1957 et en 1966 étaient attribuables aux modifications du niveau de la mer Caspienne. Ce niveau avait baissé de six pieds par suite de l'industrialisation de la vallée de la Basse Volga.

L'auteur parle ensuite des glissements de terrain dans la région de Saint-Jean-Vianney, dans le Québec. Il me semble qu'on a bien raison de dire que le poids de milliards de tonnes d'eau sur une région de 50,000 milles carrés prédisposée aux tremblements de terre pourrait avoir des résultats désastreux. Il se peut qu'à la suite de recherches géologiques et autres on découvre que la structure le long du Saint-Laurent n'a aucun rapport avec celle qui entoure la baie James et que des pressions terrestres dans cette région n'auraient vraisemblablement pas de répercussions dans la vallée du Saint-Laurent. Mais le ministre n'en a pas parlé. Je pense qu'il s'agit là du moins d'une question vitale qu'il faut examiner dans le cadre de l'étude des effets du projet sur l'environnement.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je dois malheureusement interrompre le député; le temps dont il disposait est écoulé.

M. Watson: Pourrais-je obtenir le consentement unanime de la Chambre afin de continuer mes observations?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le temps de parole du député est en fait écoulé depuis deux minutes mais il peut poursuivre s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.